

Les 3 formules du « Plan d'Épargne Retraite »

Alimentation par versements

4 compartiments de versement

1A
Versements déductibles

1B
Versements non déductibles

2
Épargne salariale

3
Cotisations obligatoires

PER Individuel

1A

1B

PERE Collectif (universel)

1A

1B

2

3

PER Obligatoire (catégoriel)

1A

1B

2⁽¹⁾

3

-

≠

+

Même accord pour tous les salariés

Catégoriel, plus souple